



Bulletin de l'ASL de "La Clairière"

N°21 – juin 2018

Édito

Le mot du président

Le bon voisinage. Déjeuner en blanc, repas de raquette, apéro de l'ASL, dîner entre voisins, accompagnement des enfants à l'école...

Nous avons mille manières de nous voir et de partager le quotidien. Qu'elles soient simplement pratiques ou simplement agréables, voire les deux... et pourtant !

Les membres du Bureau sont régulièrement sollicités pour régler un problème de voisinage. Il est dommage d'avoir attendu que des crispations et accgements deviennent trop forts, pour l'évoquer.

- Un manque d'entretien, et moi voisin, de mon jardin, je vois rouge avec ce mur couvert de lichen ou bien cette porte de garage vintage toute « craquelée »,
- Les enfants ont grandi et les études sont longues, et voilà une 3^{ème} voiture, et moi voisin je n'arrive plus à rentrer ma voiture,
- Une haie trop haute, ça peut faire joli, mais moi voisin, de mon côté je n'ai plus de pelouse, mais un doux parterre de mousse ombragée,
- Arbres de haute tige, quel beau cadre de verdure mais quand l'envergure est supérieure à la surface du jardin, l'ombre est portée tout autour,
- Nos chers bambins sont espiègles et pas avares en chamailleries à grand renfort de décibels, c'est de leur âge, mais nos jardins mitoyens en résonnent,
- Envie de profiter des beaux jours et d'en prolonger le plaisir avec des aménagements en dur et terrassements conséquents,

Profitons de chaque occasion de nous voir pour échanger et discuter de ces petites choses pour les traiter ensemble. Partageons nos projets comme ce qui nous gêne, et sachons entendre les avis et conseils. Sans attendre qu'un tiers soit-il de confiance fasse valoir la règle avant la simple discussion, parlons-en entre voisins.

Les membres du Bureau prennent tous à cœur la mission que vous nous avez confiée. Mais à certains moments, la charge de gestion de relation de voisinage et l'arbitrage de désaccords est compliquée.

Tailler ensemble une haie envahissante, proposer sa tronçonneuse et rabattre ensemble des branches, ça vaut bien un verre à partager après l'effort !

Même si la météo est chagrine en ce moment, c'est bien l'été qui se profile.

Bonnes vacances d'été.

Sommaire

- ÉDITO DU PRÉSIDENT
- NOTRE RENDEZ-VOUS : APÉRITIF DE JUIN
- STATIONNEMENT ET SÉCURISATION
- RGPD
- ENTRETIEN DES MAISONS
- HAUTEUR DES ARBRES / BAMBOUS
- LE TERRE-PLEIN CENTRAL DE L'ENTRÉE PRINCIPALE

UN APÉRITIF, NOTRE RENDEZ-VOUS DU DÉBUT DE L'ÉTÉ

Dimanche 24 juin

Nous organisons à nouveau cette année un apéritif en espérant rassembler le maximum d'entre vous et passer ainsi une heure ou deux de façon conviviale. Ce sera l'occasion aussi d'accueillir les nouveaux propriétaires, et peut-être de dire au-revoir à ceux qui quittent notre résidence.

L'an dernier, nous avions fixé la date en fonction de la fête de l'école, pensant que vous seriez moins nombreux à déserter la Clairière pour le week-end. Ce ne fut pas le cas et en outre la météo nous a desservis. Nous espérons faire mieux cette année.

Rendez-vous à 12h15 sur le "triangle vert"

Les beaux jours sont revenus avec les mêmes impératifs, les mêmes besoins, les mêmes conseils, bis repetita... mais aussi quelques nouveautés.

QUOI DE NEUF ?

STATIONNEMENT ET SÉCURISATION

Le panneau de stationnement interdit face à l'entrée principale.

Vous étiez nombreux à demander qu'il soit clairement signalé que stationner face à l'entrée principale est gênant, voire dangereux. Les différentes interventions auprès des habitués de ces places n'ayant pas eu d'effet, il ne semblait pas y avoir d'autre moyen que d'implanter un panneau d'interdiction. Nous l'avions annoncé lors de l'assemblée générale, il sera bientôt posé. La crainte d'une amende pour « stationnement gênant » sera-t-elle plus dissuasive ?

Marquage au sol

Dans un souci de sécurisation, nous avons demandé aux services techniques de la mairie de

procéder à quelques marquages au sol. Outre les trois passages piétons (que certains ne reconnaissent pas comme tels puisqu'ils se garent allègrement dessus !), des interdictions de stationner seront clairement signalées. Certains vont les trouver malvenues, d'autres en nombre insuffisant, nous avons fait le choix de ne marquer que les endroits où la circulation est importante et la visibilité réduite, notamment dans les virages de la rocade. Nous ne voulions pas non plus trop limiter les possibilités de stationner ni marquer une interdiction de stationnement devant les façades et portes de garage des maisons, même dans les ronds-points : à chacun de se garer avec pour principe de ne pas gêner les autres ! Nous le rappelons sans cesse, aucune solution n'est bonne si chacun ne fait pas l'effort de se garer convenablement. C'est le tout premier principe !

Où se trouvent donc ces interdictions ?

- Sur les ronds-points de la rocade, à l'intérieur des virages ou à leur approche quand la visibilité n'est pas assurée, ainsi en est-il du virage au premier rond-point de l'entrée 2.
- En face de l'entrée principale.
- Sur les ronds-points des doigts de gant : de part et d'autre des voies pompier et à l'entrée (ou sortie) des chemins piétons.



Un poteau amovible ? C'est tout simplement le signe que ce poteau doit pouvoir être retiré pour laisser passer un véhicule de secours : se garer devant, c'est risquer d'empêcher le SAMU par exemple, une ambulance ou une voiture de pompiers de passer.

Enfin pour rappeler à la prudence, les triangles à l'entrée des doigts de gant seront repeints.

Les places visiteurs

Même si nous avons l'impression de crier dans le désert, nous ne cesserons pas de rappeler que les places visiteurs ne sont pas des espaces destinés à être des places privées. Il est tout de même surprenant de voir que près du tiers des places appartenant à la communauté sont monopolisées par certains d'entre nous. Ces places sont nécessaires à tout le monde, pour accueillir des invités, pour se garer de temps en temps pour raison de travaux ou pour laisser son garage à des amis ou à de la famille. Et force est de constater que sous prétexte qu'elles sont devant certaines maisons, leurs propriétaires se les approprient.

Encore et toujours, il est bon de rappeler que le civisme devrait être de règle et que ces places appartiennent à tous. Se les approprier c'est en priver ses voisins.

ET N'OUBLIEZ PAS

CAR CELA, CE N'EST PAS NOUVEAU...



La vitesse dans la résidence est limitée à 20km/h, rocade comme doigt de gant. Et bien évidemment tout piéton a la priorité. Évident pour tout le monde ? Nous le rappelons malgré tout ! Et rappelez le aux artisans qui travaillent chez vous.

RGPD

Combien de mails avez-vous reçus ce dernier mois au sujet de la « politique de confidentialité » ? Un véritable raz-de-marée...

RGPD oblige... et nous n'avons pas dérogé à la règle ! 25 mai, la date fatidique pour lancer (à défaut d'avoir lancé) les premières mesures.

Dans un premier temps, nous vous avons envoyé un courriel pour rappeler les exigences auxquelles nous devrons nous conformer et vous informer des données dont nous disposons. Rien de bien nouveau ni d'extraordinaire pour une gestion d'ASL mais le règlement l'exige ! Donc dans ce courriel, nous avons signalé que nous avons :

- Vos noms, prénoms, adresse postale permettant de vous identifier.
- Votre adresse email utilisée pour vous transmettre les convocations et notifications des procès-verbaux pour les AG, ainsi que les informations concernant la vie du lotissement. Les deux colotis qui n'ont pas d'adresse email reçoivent le courrier en lettre recommandée avec avis de réception.
- Votre numéro de téléphone (si vous nous l'avez fourni).
- Les caractéristiques de votre propriété (numéro du lot, modèle de maison, surface du terrain, surface habitable et nombre de points pour le calcul des charges).

Nous allons mettre en place un plan d'action pour nous mettre en conformité avec le RGPD. Nous vous tiendrons au courant de son avancée.

ENTRETIEN

Les sujets qui fâchent ?

Lors de dernière AGO, il a été fait remarquer avec vivacité que nombre de maisons ont leur pignon envahi d'algues rouges. Nous sommes loin de la mer... mais ces algues ne sont pas marines, elles adorent s'accrocher aux parois extérieures des maisons, et profitant de notre climat humide, des pluies battantes, du ruissellement de l'eau, elles vont proliférer.

Il faut bien avouer que ce n'est guère esthétique et que ces coulures donnent un aspect négligé fort

dommageable pour l'image de notre résidence. Certes l'été, les feuillages vont en cacher quelques-unes, mais dès que l'automne arrive, elles sont là, en première vue !

Quant à leur effet néfaste, il faut bien en prendre conscience. Ces algues secrètent des acides organiques qui s'attaquent en profondeur au crépi, altérant son étanchéité. Vos murs sont concernés mais aussi ceux de vos voisins... car une fois installés, ces micro-organismes s'invitent là où il y a d'autres murs à attaquer... Les laisser proliférer c'est mettre en danger vos murs et ceux des voisins.

Il est donc indispensable de faire régulièrement ce nettoyage sans attendre que le mur soit complètement envahi : il est possible de le nettoyer soi-même (si le haut du mur n'est pas atteint... car il ne s'agirait pas de tomber d'une échelle !) ou de confier le travail à un professionnel.

Les toits aussi doivent être nettoyés régulièrement : les mousses s'incrustent, se répandent et là encore l'effet est regrettable.

Quelques conseils sur les différentes méthodes et sur les produits sont donnés sur le site web : <http://www.asllaclairiere.fr/entretien.htm> et sur la page « adresses », les coordonnées d'entreprises qui font un tarif préférentiel pour les habitants de la Clairière.

LES PORTES DE GARAGE

Plusieurs portes de garage sont vraiment très dégradées : c'est plutôt surprenant de laisser ainsi une telle surface écaillée, sans penser à repeindre, faire repeindre ou changer la porte pour une porte sectionnelle beaucoup plus pratique. Là encore l'image de la Clairière est à son tour bien écaillée...

UN PETIT COUP DE PEINTURE ?

Volets, balustrades, bandeaux ou planches de rives, méritent eux aussi un petit coup de peinture.

Le bureau a fait le recensement des maisons qui ne sont pas bien entretenues et enverra un courrier pour demander à leurs propriétaires de remédier à cette situation préjudiciable à l'image de notre résidence.

ON A DU RETARD

Et le transformateur tagué, il n'est toujours pas repeint et protégé ? Vous pensez sûrement que cela aussi donne une image peu glorieuse de notre résidence.

C'est vrai ! Mais les intempéries ont fait prendre du retard aux peintres bénévoles, et surtout il est apparu que vu l'ampleur des tags, il était nécessaire de passer par un professionnel de ce type de nettoyage. Nous nous sommes donc tournés vers la société Pronett qui avait déjà fait ce travail il y a quelques années. Les claustras sont prêts... ils

attendent simplement de pouvoir être posés sur une surface propre.

Remarquons au passage que ce type de vandalisme nuit à la communauté puisque c'est l'ASL donc nous tous qui devrons payer la facture.

Et comme tous les ans c'est la même chose, voici quasi le même texte que l'an dernier :

LES RÈGLES DE PRINTEMPS

❖ La hauteur des grillages et des haies

1,50 m devant, 1,80 m sur les côtés

❖ Nuisances sonores

Avec le printemps... et l'approche de l'été, les fêtes dans le jardin ou dans une maison fenêtres ouvertes vont se prolonger tard dans la nuit, vos voisins n'y sont pas invités, laissez les dormir tranquilles !

Les travaux de jardinage ou de bricolage vont reprendre. Le règlement intérieur donne les horaires :

- Les jours ouvrables, de 8h30 à 19h (en respectant l'heure du déjeuner) ;
- Le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h ;

AUTRE RÈGLE : LA HAUTEUR DES ARBRES

Nous ne vivons pas dans une forêt, ni en pleine campagne mais dans un lotissement de 220 maisons. Si nous aimons les arbres et sommes ravis d'en avoir autant autour de nous, il n'en reste pas moins que certaines essences ne sont pas appropriées et que la hauteur des arbres est réglementée.

Sans même parler de règlement, voyons la gêne que peuvent occasionner ces arbres dont certains atteignent des hauteurs vertigineuses, jusqu'à 10 mètres, complètement démesurés pour nos petits jardins : un mur (même végétal, cela reste un mur) en guise de fond de jardin, empêchant le soleil d'entrer dans le séjour du voisin qui a la malchance d'être dans la direction du soleil, une ombre qui envahit le jardin du même voisin !

Élaguer l'arbre est une nécessité mais penser à en limiter la hauteur en est une autre.

Nous connaissons en outre des épisodes climatiques de plus en plus imprévus et violents, des bourrasques de plus en plus fréquentes, il est donc prudent de ne pas laisser ses arbres dépasser une hauteur raisonnable

Mais parlons tout de même du règlement...

Article 671 du code civil : si les plantations font plus de 2 mètres de hauteur, elles doivent se situer à au moins 2 mètres de la limite séparative de deux propriétés. Il faut bien reconnaître que peu nombreux sont ceux qui peuvent respecter ces

deux mètres mais avec un peu de bon sens, limiter la hauteur est une évidence.

D'autant que lié à la hauteur et à l'épaisseur du feuillage, se pose le problème des racines qui peuvent être de véritables fléaux.

ET LES BAMBOUS ?

Toujours aussi séduisants mais toujours aussi envahissants, et ils le seront de plus en plus si vous ne les taillez pas. Leurs rhizomes se lancent à l'assaut de nouveaux territoires, les rejets se multiplient tout autour, chez leur propriétaire mais aussi chez le voisin qui s'était bien gardé d'en planter, du moins sans barrière anti-rhizome.



Car oui il y a une solution pour les amoureux des bambous phyllostachys, ces fameux bambous traçants : une barrière anti-rhizome, film semi-rigide en polypropylène d'1 à 2 mm d'épaisseur, vendu spécialement pour cet usage et offrant toutes les garanties — à condition de le poser avec soin et de l'enterrer jusqu'à 50 à 70 cm de profondeur précise Truffaut ! Tout bricolage serait voué à l'échec et les rhizomes sortiraient vainqueurs.

Il existe pourtant des bambous qui restent en touffe sans coloniser les terrains : les bambous cespiteux. Des bambous traçants étaient déjà plantés à l'achat de la maison ? Il nous faut de toute façon contrôler leur développement, ne pas les laisser grandir démesurément, en couper régulièrement au ras du sol, supprimer les nouvelles pousses, enlever les rhizomes (le voisin est bien obligé de le faire, lui !)

ENCORE DU NEUF

DE NOUVELLES PLANTES POUR LE TERRE-PLEIN CENTRAL DE L'ENTRÉE PRINCIPALE

Le terre-plein central fait grise mine avec ses plantes chétives et malades, datant il est vrai du début de notre résidence, il est temps de le restaurer avec des plantes ornementales mieux adaptées à notre climat. Leurs origines vont même nous faire faire un tour du monde !

De la couleur, des formes aériennes, de quoi redonner de la gaieté à notre entrée principale. En voici un petit échantillon pour ouvrir l'appétit visuel.

Trachycarpus fortunei ou **palmier de Chine** ou encore **palmier à chanvre**

Voilà un beau palmier arborescent au feuillage persistant avec ses palmes finement découpées en éventail. Il donnera de la



couleur au printemps, en mai juin, avec ses fleurs d'un beau jaune vif.

À côté du jaune il nous faut du pourpre... En voilà avec le **Phormium purpureum** venu de Nouvelle-Zélande.



Sous des airs exotiques trompeurs, le phormium est une plante qui se montre bien plus rustique qu'on ne le croit. Ses atouts : sa belle silhouette graphique et son feuillage persistant, longues et larges feuilles souples colorées de pourpre. En été il offrira ses fleurs rouges en panicule.

Il adore se mêler aux graminées. Mettons le avec une touche de bleu !

Helictotrichon sempervirens ou avoine bleue, une belle graminée au feuillage persistant gris bleuté formant une touffe arrondie. L'été lui verra donner d'autres touches de jaune sur ses gracieux épillets arqués.



Des fleurs vaporeuses à foison ? nous en trouverons avec le **Gaura lindheimeri rose** et le **géranium** (et non pas le pelargonium).

Gaura lindheimeri rose

Originaire du continent nord-américain, *Gaura lindheimeri* est une plante vivace qui fleurit abondamment du printemps jusqu'en automne. Ni le vent ni la pluie ne décourage cette floraison rose en grappe de fleurs simples et papillonnières, idéal chez nous ! Ses tiges hautes et souples se balancent à la moindre brise, accentuant l'impression de légèreté et d'élégance.



Il ne reste plus qu'à laisser une place à des fleurs que nous connaissons tous, qui nous viennent d'Afrique du sud : le **Geranium vivace**

Outre sa floraison qui dure parfois pendant plus de 6 mois, avec sa large gamme de couleurs aux teintes douces : rose, bleu, blanc ou mauve, cette vivace est un excellent couvre sol qui forme un tapis feuillu dense tout au long de l'année. Son feuillage est persistant et prend de belles teintes bronze à l'automne.



LE BUREAU : *Président de l'ASL* : Alain Faubreau – **Trésorerie :** Roselyne Boucher – **Secrétariat** : Marie-Françoise Leudet
Architecture : Jean-Éric Bourée & Jean-Luc Guyot – **Voirie** : Jean-Éric Bourée & Éric Descorps-Declère – **Espaces verts** : Corinne Hascoët & Aliette Baud – **Éclairage** : Éric Descorps-Declère – **Gazette et site web** : Marie-Françoise Leudet
A rejoint le bureau : Aurélie Grillet